



Arrête temporaire relatif à l'utilisation du domaine public

SALLE ALAIN RUAULT

**INSTALLATION D'UN FOOD TRUCK
Organisé par l'APE**

**COMMUNE DE LA
BARBEN**

.....
**DÉPARTEMENT
DES BOUCHES DU
RHÔNE**

**ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE**

ARRÊTE N° 36-2025

Le Maire de la Commune de LA BARBEN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

VU le Code du commerce, et notamment ses articles L.310-2 et R.310-8,

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles L113-2 et RI 16-2,

VU la demande formulée le 03/05/2025 par **Madame PICCINI Anne-Sophie, Trésorière de l'APE**, souhaitant l'installation d'un Food truck le Vendredi 23 Mai 2025 devant la porte la salle Alain Ruault.

Considérant qu'il convient de définir et réglementer les conditions d'occupation du domaine public, dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité publique et des commodités de circulation.

ARRÊTÉ :

Article 1 : Les membres de l'association de l'APE sont autorisés à occuper le domaine public de la commune de La Barben, à savoir devant la porte de la salle Alain Ruault, dans le cadre de l'installation d'un Food truck le 23 Mai 2025 de 17h00 à 23h00.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour les soirées édictées à l'article 1.

Article 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Monsieur Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à LA BARBEN, le 16/05/2025.

Le Maire
Franck SANTOS



A 36-2025